

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00461

Numéro SIREN : 404 744 120

Nom ou dénomination : 100 % MOTO

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2021 sous le numéro de dépôt 23402

100% MOTO
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 378.000 €
Siège social : 40 rue Ettore Bugatti
Parc d'Activités Garosud
34070 MONTPELLIER
RCS Montpellier n° 404 744 120

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept décembre à 18 heures, les associés se sont réunis au 40 rue Ettore Bugatti – Parc d'Activités Garosud – 34070 MONTPELLIER, en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Yannick POUGET, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est :

- Modifications relatives aux Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture de son rapport et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide de désigner :

- Madame Julie PERDIGOU, Cabinet GC CONSEIL, 1500 avenue de la Pompignane – 34000 MONTPELLIER, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ; en remplacement de la



Société IN EXTENSO AUDIT dont le mandat est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020

- La Société REVISUD SARL, RCS MONTPELLIER 402 955 520, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions en remplacement de la Société BEAS dont le mandat est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

pour une durée de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos 31/12/2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

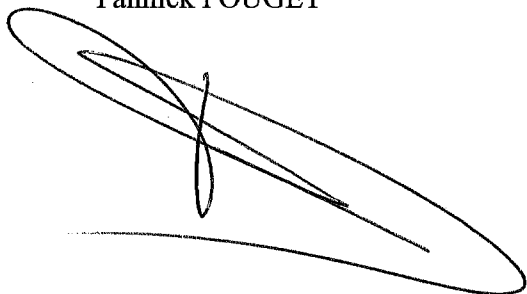
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Yannick POUGET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.